

# Le SNEP- FSU Aix Marseille pour vous aider

## BULLETIN SPECIAL STAGIAIRES 2021/2022



**A conserver : CONTACT SNEP Aix Marseille Secteur Stagiaires**



**Laurence PASINI**

Tél - 06.63.31.8161 Mèl - [lolotte.13@free.fr](mailto:lolotte.13@free.fr)

**Et tenez-vous régulièrement informés sur nos sites**

- Académique : <http://www.snep-aix.net/>
- National : <http://www.snepfusu.net>

Cher.e collègue, le SNEP académique tient à vous féliciter pour votre réussite au CAPEPS (externe ou interne) ou à l'agrégation.

Vous êtes 26 lauréats d'Aix-Marseille pour la rentrée 2021.

Vous serez affectés sur des établissements supports (postes « gelés » lors du mouvement intra ([liste page 3](#)) et sur des BMP (Bloc de Moyens provisoires).

Suite à la dernière loi de transformation de la Fonction Publique, il n'y a plus de Groupes de Travail sur les affectations de stagiaires avec les organisations syndicales et les représentants des personnels. Malgré cela, nous mettons tout en œuvre pour rester en contact avec vous et vous aider. Nous vous invitons à nous signaler tout problème lié à votre affectation afin que nous puissions vous conseiller dans vos démarches auprès de l'administration si nécessaire.

Les circonstances tout à fait exceptionnelles, après avoir pesé lourdement sur les conditions de vos épreuves, ont aussi perturbé celles des affectations.

Les lauréats des concours externes ont été affectés entre le 29 Juin et 9 Juillet sur les académies. Les rectorats procèdent ensuite aux affectations en établissement. Vous avez ensuite 48h (du 10 au 12-07) pour effectuer vos 6 vœux précis dans l'académie sur le site FONCSTAG. <https://foncstag.ac-aix-marseille.fr/>

Il est possible de calculer votre barème dès maintenant et découvrir les règles de ce mouvement en consultant :

- le BOMEN régissant les affectations 2021 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo17/MENH2105340N.htm>

- Surtout **LIRE INTEGRALEMENT** : le bulletin de l'Académie <https://www.ac-aix-marseille.fr/personnels-nouvellement-nommes-dans-l-academie-etou-nouvellement-titularises-121713>

Nous pensons que le caractère tardif des affectations doit être accompagné de mesures adéquates et qu'il sera pris en compte au moment d'établir les calendriers de la rentrée dans les établissements, les INSPÉ et les centres de formation !

**Nos vous invitons à nous faire part de vos préférences par retour de mail.** Retournez votre fiche de vœux au SNEP Aix Marseille. *Fiche page 4* et retour à [corpo-aix@snepfusu.net](mailto:corpo-aix@snepfusu.net) et [lolotte.13@free.fr](mailto:lolotte.13@free.fr). **Précisez bien vos grades et discipline ainsi que votre type de concours** (CAPEPS, Agreg, externe, interne, renouvellement de stage)

La liste des supports réservés aux stagiaires est aussi consultable sur le site du SNEP Aix- Marseille

**Attention 48 h !** Vous aurez votre académie d'affectation au plus tard le 9 Juillet avec un lien vers une page spécifique du site de cette académie, sur laquelle vous pourrez prendre connaissance des informations utiles quant aux démarches à accomplir en vue de leur affectation en établissement. (Vœux à saisir du 10 au 12 juillet). Se connecter sur le site dédié au Rectorat : <https://foncstag.ac-aix-marseille.fr/>

L'administration vous affectera ensuite en fonction de votre barème L'arrêté d'affectation, de même que le courrier d'invitation à la journée d'accueil, sera transmis par voie postale. Tout changement d'adresse devra donc être rapidement communiqué à la D.I.P.E.

Nous aurons l'occasion de nous rencontrer au mois de Septembre, mais n'hésitez pas à contacter d'ores et déjà le SNEP Aix Marseille pour toute question.

Pensez à nous transmettre un double de vos vœux et n'oubliez pas de nous communiquer vos coordonnées (adresse postale pour recevoir nos publications, adresse électronique si celle-ci vient à changer, numéro de téléphone pour que l'on puisse vous joindre).

**NB :** Nombre d'entre vous ne recevrons pas ce courrier, car nous ne disposons pas de toutes les coordonnées. **Parlez-en aux autres stagiaires de votre connaissance et invitez-les à nous contacter.** La solidarité en EPS n'est pas un vain mot. Le SNEP, syndicat largement majoritaire dans la profession (85 % des voix des enseignants d'EPS aux dernières élections professionnelles) en a fait depuis longtemps une de ses valeurs phares. Nous savons tous que bien démarrer dans le métier est essentiel. Nous vous accompagnons. (NB : Le SNEP viendra à votre rencontre le 21 / 09)



 **Projet apéro-plage :** proposé par le SNEP fin août/début septembre à tous les entrants pour faire connaissance (plage de St Chamas), cf groupe Whatsapp.



**Contacts au Rectorat d'Aix-Marseille :**

L'Administration a un dispositif d'accueil rectoral, vous pouvez prendre directement contact avec les services chargés de la gestion administrative et financière de votre dossier.

. Secrétariat de la D.I.P.E : 04 42 91 73 65

. Coordinatrice du mouvement : M LOPEZ-PALACIOS 04 42 91 74 39

CHEF DE BUREAU	LANZI-ESCALONA Méline	04 42 91 73 77
GESTIONNAIRE EPS	FRONTIL Nicole	04 42 91 73 84
	SEYADE Zoubida	04 42 91 73 85
	MONTI Frédéric	04 42 91 73 83



**Journée d'accueil** : En raison de la situation sanitaire la journée d'accueil institutionnelle, sous la présidence du Recteur de l'académie d'Aix Marseille prévue initialement en Août aura lieu en visioconférence et une rencontre avec les organisations syndicales sera organisée au mois d'Octobre. Les formations disciplinaires et "gestion de classe" pour les stagiaires du 2nd degré seront organisées en présentiel, si les conditions sanitaires le permettent.

Le détail de la formation sera précisé lors de cette réunion, de même que les modalités de déroulement de l'année de stage. (Jour/ horaire)  
Si vous n'avez pas reçu le courrier précisant votre affectation et l'invitation à vous connecter à cette journée ou si vous souhaitez des précisions complémentaires, vous êtes invité(e) à prendre contact avec les correspondants de la D.I.P.E.(04.42.91.73.65) Vous devez également adresser à la DIPE l'ensemble des pièces justificatives constituant votre dossier. ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

**IMPORTANT :**

Depuis la rentrée 2019, grâce à l'action du SNEP qui s'est fortement mobilisé sur ce dossier, vous allez bénéficier d'une décharge de service de 10 h hebdomadaire soit 8 ou 9 h d'enseignement et 3h d'AS sur un semestre (lundi, mercredi et jeudi en établissement). Les mardis et vendredis étant consacrés à la formation à l'INSPE

Le SNEP demande également que le rôle des tuteurs soit revu pour ne plus se confondre avec l'évaluation. Ceux-ci devraient avoir une décharge horaire pour suivre les stagiaires et une formation pour assurer leur mission

**Période de prise de fonction** : Le SNEP demande à ce que les stagiaires soient officiellement recrutés à la date correspondant aux journées d'accueil afin que ces journées soient reconnues comme faisant partie du service donc payées, ouvrant droit à des indemnités de déplacement et à une couverture en cas de problème (accident de travail) !

**Stagiaire est une position statutaire** : Votre réussite au CAPEPS vous a permis de devenir « fonctionnaire stagiaire ». Pour le SNEP, vous êtes des collègues à part entière. A ce titre, vos droits sont ainsi identiques à ceux de tous les professeurs d'EPS.



**Formation syndicale** : Tout enseignant a droit à 12 jours par an. C'est dans ce cadre que nous organiserons une journée au 1er trimestre où seront traitées les questions particulières liées à cette année et notamment la question des mutations à l'issue de l'année de stage. Tous les autres stages syndicaux vous sont également ouverts, comme des stages pédagogiques (journées de l'EPS) ou des stages sur la carrière. A bientôt.

**Calendrier** : Il convient de prendre RDV avec votre chef d'établissement dès que vous aurez connaissance de votre affectation.

<b>Du samedi 10 au lundi 12 juillet</b>	Saisie des vœux par Internet
<b>Fin juillet</b>	Affectation faite par la D.I.P.E.
<b>Début août</b>	Envoi par la DIPE de l'arrêté d'affectation
<b>Au plus tard le 20 août</b>	Envoi des pièces du dossier
<b>26 août</b>	Accueil institutionnel en visio
<b>27 et 30 Août</b>	Accueil en présentiel 9h-16h30 à St Jérôme
<b>31 août</b>	Prérentée des enseignants dans les établissements
<b>01 septembre</b>	Rentrée des élèves dans les établissements

Envoyer le Dossier au Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille  
DIPE - Stagiaire en E.P.S  
Place Lucien Paye  
13621 Aix en Provence Cedex 1

NB : N'oubliez pas votre dossier médical. <https://www.ac-aix-marseille.fr/media/19448/download>



**Effet du nouveau dispositif de formation initiale** : La réforme de la formation est en cours. Cette année 2021-2022, 36 M2 MEEF alt. vont bénéficier d'un contrat de 6h + 1h d'A.S en responsabilité. L'année du concours : s'ils l'obtiennent, ils auront leur stage à temps plein, ce que le SNEP a fortement contesté. Cette année, FSTAG et MEEF auront des formations distinctes.



**Liste de supports « stagiaires » - rentrée 2021/ 2022 Académie d'Aix-Marseille**

Département	RNE	TYPE étab.	Nom de l'établissement	Commune étab.
04	0040023D	LY	PAUL ARENE	SISTERON
13	0130003H	LY	VAUVENARGUES	AIX EN PROVENCE
13	0130011S	LY	PASQUET	ARLES
13	0130012T	SEP	PERDIGUIER	ARLES
13	0130032P	CLG	COLLINES de DURANCE	MALLEMORT
13	0130038W	LGT	MARSEILLEVEY	MARSEILLE
13	0130048G	LGT	SAINT EXUPERY	MARSEILLE
13	0130050J	LY	DENIS DIDEROT	MARSEILLE
13	0130053M	LY	JEAN PERRIN	MARSEILLE
13	0130072H	LP	AMPERE	MARSEILLE
13	0130158B	CLG	RENE SEYSSAUD	ST CHAMAS
13	0130163G	CLG	JOSEPH D ARBAUD	SALON DE PROVENCE
13	0131549N	LGT	FREDERIC JOLIOT CURIE	AUBAGNE
13	0131603X	CLG	ADOLPHE MONTICELLI	MARSEILLE
13	0131607B	CLG	GEORGES BRASSENS	MARIGNANE
13	0131610E	CLG	VINCENT VAN GOGH	ARLES CEDEX
13	0131622T	CLG	JOSEPH LAKANAL	AUBAGNE
13	0131705H	CLG	FERNAND LEGER	BERRE L ETANG
13	0131881Z	CLG	SIMONE VEIL	CHATEAURENAR
13	0131931D	CLG	THIERS	MARSEILLE
13	0132315W	CLG	CHARTREUX	MARSEILLE
13	0132326H	CLG	ALBERT CAMUS	MIRAMAS
13	0132732Z	CLG	ANDRE CHENIER	MARSEILLE
13	0132786H	CLG	LES MATAGOTS	LA CIOTAT
13	0133195C	LGT	JEAN COCTEAU	MIRAMAS
13	0133351X	CLG	JEAN DE LA FONTAINE	GEMENOS
13	0133367P	SEP	LPO PIERRE MENDES FRANCE	VITROLLES
13	0133412N	SEP	LPO DE LA MEDITERRANEE	LA CIOTAT
13	0133413P	SEP	LPO LUMIERE	LA CIOTAT
13	0133490Y	CLG	YVES MONTAND	ALLAUCH
13	0133510V	CLG	UBELKA	AURIOL
13	0133525L	LGT	GEORGES DUBY	AIX EN PROVENCE
13	0133992U	CLG	LOUIS PHILIBERT	LE PUY STE REPARADE
84	0840004Y	LGT	THEODORE AUBANEL	AVIGNON
84	0840044S	LP LYC	VICTOR HUGO	CARPENTRAS
84	0840114T	CLG	FRANCOIS RASPAIL	CARPENTRAS
84	0840738W	CLG	ALPHONSE TAVAN	AVIGNON
84	0840918S	LPO	VAL DE DURANCE	PERTUIS CEDEX
84	0840953E	SEP	ALPHONSE BENOIT	L ISLE SUR LA SORGUE
84	0841078R	LP	MONTESQUIEU	SORGUES



**ATTENTION CETTE LISTE EST PROVISOIRE ET SUCCEPTIBLE DE VARIER.** Une liste est disponible sur « foncstag » page d'accueil. 40 supports sont bloqués, certains seront occupés par les stagiaires, les autres supports seront réinjectés en BMP (blocs moyens provisoires) et les couplages vont devoir évoluer.



**STAGIAIRES EPS AIX - MARSEILLE - FICHE SNEP - VŒUX rentrée 2021**

**A retourner au plus tôt par mail à : [corpo-aix@snepsu.net](mailto:corpo-aix@snepsu.net) ou [lolotte.13@free.fr](mailto:lolotte.13@free.fr)**

Nom (en MAJUSCULES) : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

N° de téléphone : .....

**Accord OUI - NON ? (entourer ou rayer)** pour figurer sur le groupe **Whatsapp stagiaires EPS**. Permet le contact avec le SNEP et le groupe tout au long de l'année.

Adresse mail : .....@.....

Discipline : **E.P.S** Lauréat du concours : **CAPEPS, Agreg, interne, externe, ... renouvellement stage ?**

Quels sont les vœux que vous avez formulés sur "Foncstag" ?	Autres éléments (préférence de type d'établissement, préférence géographique, situation familiale ou médicale ou particulière)
1 -	
2 -	
3 -	
4 -	
5 -	
6 -	

- Points liés à votre rang au concours : .....
- Lauréat.e de l'agrégation : .....
- Marié(e) ou pacsé(e) avec un conjoint travaillant dans l'académie ou inscrit à pôle emploi : .....
- Enfants : .....
- Parent isolé ou en garde alternée : .....
- Ex-titulaire de l'éducation nationale : .....
- Ex non titulaire, ex AED, ex MA, ex AESH (ayant exercé 1 an équivalent temps plein au court des deux dernières années (2018-19 ou 2019-20) .....
- EAP justifiant de 2 années de service : .....
- Travailleur handicapé et bénéficiaire de l'obligation d'emploi : .....

*Autorisation CNIL : J'accepte de fournir au SNEP-FSU et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNEP de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP 76 rue des ronds-points 75020 PARIS ou à ma section académique.*

Date : ..... et Signature : .....

**Pensez à envoyer vos pièces justificatives 1- à l'Administration (Rectorat) au plus vite.**

**2- Envoyez au [corpo-aix@snepsu.net](mailto:corpo-aix@snepsu.net) ou [lolotte.13@free.fr](mailto:lolotte.13@free.fr) la copie de ces pièces avec cette fiche!**

**C'est grâce à cela que pour que nous puissions suivre votre situation, rester en contact et intervenir si besoin.**

